

VILLE DE LONGUENESSE



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025  
POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET  
LE BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Sommaire :

*I. Le cadre général du compte administratif et du CFU*

*II. La section de fonctionnement du budget principal*

*III. La section d'investissement du budget principal*

*IV. Le résultat des deux sections du budget principal*

*V. L'existence d'un budget annexe Cimetière*

*VI. Les ratios*

*Annexe : extrait du CGCT*

**I. Le cadre général du compte administratif et du CFU**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte financier unique qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux.

Temps fort de la vie d'une commune, le compte financier unique traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

L'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte financier unique présenté par le maire.

Le vote du conseil municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte financier unique est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

La Ville de Longuenesse s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021. La convention relative à cette expérimentation a été approuvée par le conseil municipal en date du 11 avril 2023.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU, à vocation à devenir, à compter de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens conformément à la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances initiale (LFI) pour 2024.

## **II. La section de fonctionnement du budget principal**

**NB : Les montants présentés sont exprimés en euros TTC (toutes charges comprises).**

<i>FONCTIONNEMENT</i>	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
DEPENSES	8 853 946,72 €	9 819 796,15 €	9 884 870,39 €	10 068 094,91 €
RECETTES	11 272 627,40 €	11 735 887,07 €	11 803 356,63 €	12 061 591,04 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	<b>2 418 680,68 €</b>	<b>1 916 090,92 €</b>	<b>1 918 486,24 €</b>	<b>1 993 496,13 €</b>

Le compte financier unique 2025 présente un excédent de la section de fonctionnement de 1 993 496,13 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 135 044,65 € donne un excédent total de fonctionnement de **3 128 540,78 €**.

## A – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 068 094,91 €, soit – 2 661 905,09 € par rapport aux crédits ouverts au BP 2025 de 12 730 000 €.

Toutefois, le montant du virement à la section d'investissement d'un montant de 1 400 000 € n'a pas été mandaté sur l'exercice 2025 mais capitalisé pour investir sur l'exercice 2026.

Par rapport au CFU 2024, les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté de 183 224,52 € (soit + 1,85 %).

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 042) pour un montant de 1 021 594,87 €.

Hors ce chapitre, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 046 500,04 €, contre 9 002 684,22 € au CFU 2024, soit une augmentation de + 0,49 %.

	<b>CA 2023</b>	<b>CFU 2024</b>	<b>CFU 2025</b>	<b>2025/2024</b>
011 Charges à caractère général	2 395 547,85 €	2 285 141,02 €	2 256 909,01 €	-1,24%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	5 083 711,15 €	5 259 035,04 €	5 360 779,20 €	1,93%
014 Atténuations de produits			1 520,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	1 224 004,06 €	1 302 773,01 €	1 265 610,06 €	-2,85%
66 Charges Financières	152 137,88 €	128 490,30 €	106 578,42 €	-17,05%
67 Charges spécifiques	233,25 €	40 106,00 €	12 080,53 €	-69,88%
68 Dotation aux amortissements et provisions	964 161,96 €	869 325,02 €	1 064 617,69 €	22,46%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 819 796,15 €</b>	<b>9 884 870,39 €</b>	<b>10 068 094,91 €</b>	<b>1,85%</b>

Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse en 2025 (+ 1,85%).

L'exercice 2025 enregistre une progression des charges de personnel supérieure à 100 000 €. Cette évolution s'explique principalement par un alourdissement des charges patronales avec la hausse du taux de la cotisation vieillesse (établie à 34,65% contre 31,65 % en 2024 dans le cadre d'un plan de hausse de 12 points sur 4 ans) et le rétablissement du taux URSSAF à son niveau de 2023. À ces facteurs s'ajoute l'impact mécanique de la première année pleine de l'actualisation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

L'évolution du RIFSEEP a répondu à une volonté de modernisation de notre politique de ressources humaines. Cet outil a permis de corréliser plus justement la rémunération aux responsabilités réellement exercées, tout en offrant à la collectivité un levier de reconnaissance de l'engagement des agents. Ce dispositif garantit désormais une gestion transparente et maîtrisée de la masse salariale, tout en renforçant l'attractivité de notre collectivité dans un contexte de tension sur certains métiers territoriaux.

Les charges de fonctionnement des chapitres 011 « charges à caractère général » et 65 « autres charges de gestion courante » affichent une baisse globale de plus de 64 000 €. Cet effort est d'autant plus notable qu'elle absorbe le coût de l'assurance dommage – ouvrage du complexe sportif de Maillebois (environ 70 000 € avec une inscription au BP de 120 000 €) et le renforcement des moyens pour les travaux en régie (+ 105 000 € au compte 605 par rapport à 2024).

Ce résultat démontre aussi l'application par les services gestionnaires de l'objectif de baisse de 10 % appliqué aux dépenses de fonctionnement les plus maîtrisables conformément aux orientations fixées lors de la préparation budgétaire 2025.

## B – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 12 061 591,04 € (hors résultat reporté de l'exercice 2024 de 1 135 044,65 €), soit – 668 408,96 € par rapport aux crédits ouverts au BP 2025 de 12 730 000€. Elles augmentent de 258 234,41 € soit + 2,19 % par rapport au CFU 2024.

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 042) pour un montant de 237 125,37 €.

Hors ce chapitre, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 824 465,67 €, contre 11 718 537,16 € au CFU 2024, soit une augmentation de 0,90 %.

	<b>CA 2023</b>	<b>CFU 2024</b>	<b>CFU 2025</b>	<b>2025/2024</b>
70 Produits des services, du domaine	447 110,90 €	573 716,19 €	548 474,54 €	-4,40%
72 Travaux en régie (042)	68 241,41 €	50 238,47 €	198 821,58 €	295,76%
73 Impôts et taxes	512 044,56 €	435 296,74 €	373 610,39 €	-14,17%
731 Fiscalité locale	5 121 595,98 €	5 232 110,02 €	5 493 147,85 €	4,99%
74 Dotations et participations	4 929 919,73 €	5 058 352,76 €	5 129 042,00 €	1,40%
75 Autres produits de gestion courante	261 745,70 €	302 758,38 €	213 120,50 €	-29,61%
013 Atténuation de charges	109 010,35 €	69 707,89 €	43 477,83 €	-37,63%
76 Produits financiers	2 314,54 €	2 161,95 €	1 887,76 €	-12,68%
77 Produits exceptionnels et 78 Reprises	283 903,90 €	79 014,23 €	60 008,59 €	-24,05%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 735 887,07 €</b>	<b>11 803 356,63 €</b>	<b>12 061 591,04 €</b>	<b>2,19%</b>

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (parts forfaitaire et péréquation) : 1 873 451 € en baisse de 12 421 € par rapport à 2024,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 985 064 € en hausse de 95 779 € par rapport à la dotation 2024,
- les contributions directes : 4 949 206 € en augmentation de 221 558 € par rapport à 2024, en lien avec la revalorisation des bases foncières (+1,70%) et l'augmentation du taux TFPB décidée par le conseil municipal (+3%),

Le résultat de fonctionnement augmente de 3,91% entre 2024 et 2025 et s'établit à 1 993 496,13 €.

### **III. La section d'investissement du budget principal**

<i><b>INVESTISSEMENT</b></i>	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
DEPENSES	2 908 199,00 €	3 721 898,97 €	4 208 920,46 €	3 741 796,77 €
RECETTES	7 665 932,26 €	8 487 481,90 €	9 094 578,06 €	9 346 767,86 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	<b>4 757 733,26 €</b>	<b>4 765 582,93 €</b>	<b>4 885 657,60 €</b>	<b>5 604 971,09 €</b>

Le résultat d'exécution de 2025 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 5 604 971,09 € déterminé par la différence entre les recettes et des dépenses d'investissement.

Cependant, compte tenu des restes à réaliser de 2 692 330,22 € en recettes et 891 931,01 € en dépenses, le solde global d'exécution de la section d'investissement est de 7 405 370,30 € (ce qui constitue l'excédent total de financement de la section d'investissement).

Rappel :

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques données à des tiers qui découlent de la signature des marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) ,

Les restes à réaliser en recettes sont des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts...)

## A – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 741 796,77 € et les restes à réaliser à 891 931,01 €, soit 7 068 203,23 € de crédits sans emploi par rapport aux crédits ouverts au BP 2025 de 10 810 000 €. Les réalisations donc hors restes à réaliser baissent de 467 123,69 € par rapport au CFU 2024, soit une baisse de 11,10 %.

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 237 125,37 € ainsi que les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour un montant de 655 727,97 €.

Hors ces chapitres, les dépenses réelles d'investissement sans tenir compte des restes à réaliser s'élèvent à 2 848 943,43 € contre 4 090 826,82 € au CFU 2024, soit une baisse de 30,36 %.

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	EVOLUTION
13 Subventions d'investissement	24 215,61 €			
16 Emprunts et dettes assimilées	735 590,44 €	740 832,54 €	608 736,83 €	-17,83%
20 Immobilisations incorporelles	107 330,78 €	286 381,48 €	226 850,50 €	-20,79%
204 Subventions d'équipement versées	64 270,00 €	36 135,00 €	40 135,00 €	11,07%
21 Immobilisations corporelles	1 701 291,07 €	2 237 282,40 €	863 279,19 €	-61,41%
23 Immobilisations en cours	860 809,25 €	790 195,40 €	1 109 941,91 €	40,46%
040 Opération d'ordre (trx régie + quote part subv)	99 098,69 €	84 819,47 €	237 125,37 €	179,56%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	129 293,13 €	33 274,17 €	655 727,97 €	1 870,68%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 721 898,97 €</b>	<b>4 208 920,46 €</b>	<b>3 741 796,77 €</b>	<b>-11,10%</b>

Les principales dépenses d'équipements pour 2025 ont porté sur :

<b>LIBELLE DU COMPTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
<b>Frais d'études</b>		
	Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage construction d'un complexe sportif	2 738,10
	Mission de relevés et calculs de capacité portante de la charpente en bois pour la Salle de sports Maillebois	1 860,00
	Mission OPC (Ordonnancement pilotage coordination) construction d'un complexe sportif	13 001,27
<b>Concessions et droits similaires</b>		
	Licence serveurs voisins vigilants et solidaires budget investissement	10 800,00
	Migration logiciel Municipal Web	3 900,00
<b>Subventions d'équipement versées</b>		
<b>Bâtiments et installations</b>		
	Aides primo accédants : 2 dossiers	8 000,00
<b>Attributions de compensation d'investissement</b>		
	Attribution compensation négative investissement	32 135,00
<b>Immobilisations corporelles</b>		
<b>Bâtiments publics</b>		
	Remplacement alarme intrusion dans la salle des fêtes	10 579,20
	Raccordement eau chaude et eau froide au cimetière des chartreux	5 347,31

	Préau pour l'école Verlaine	19 152,00
	Réfection des peintures du rez-de-chaussée de l'école Georges Sand	14 522,56
	Câblage du réseau informatique des écoles Sand et Centre	6 720,00
	Divers travaux au Chalet de Morbier	23 022,00
	Fourniture et pose d'une main courante à l'escalier de l'ESCAL	5 181,52
<b>Réseaux de voirie</b>		
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux – Couche de roulement Rue Eugène Varlin	116 070,00
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux – Couche de roulement Rue Baudelaire	52 758,00
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux – Couche de roulement Allée des Bruyères	69 510,00
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux – Réfection parking cimetière	39 696,86
	Travaux de signalisation horizontale sur les voiries communales 2025	12 419,39
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux – Complément réfection parking cimetière	9 924,22
	Signalisation cheminement cyclable Guynemer – Bastié	5 113,37
	Signalisation cheminement cyclable Descartes-Rimbaud	2 658,96
<b>Installations de voirie</b>		
	Micro signalétiques pour le service voirie	4 332,00
	Remplacement du feu tricolore carrefour Blum-Bastie-Camus	25 598,53
<b>Réseaux d'électrification</b>		
	Intervention armoire feux tricolores Route des Bruyères	3 864,00
	Intervention armoire feux tricolores Avenue Clémenceau	5 316,00
	Remplacement des câbles défectueux Route de Wisques	7 332,00

<b>Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile</b>		
	Remplacement des extincteurs divers bâtiments	3 378,90
<b>Autre matériel technique</b>		
	Acquisition illuminations de fin d'année	9 136,56
<b>Autres installations, matériel et outillage techniques</b>		
	Acquisition fraiseuse + table + enceinte de sécurité pour service menuiserie	7 602,34
	Acquisition souffleur chargeur tondeuse compresseur et batteries pour le cimetière	2 345,85
	Acquisition souffleurs, tondeuse et débroussailleuse pour le service espaces verts	4 020,00
	Coffret de prises pour décorations de Noël	6 523,20
	Illumination de la boule de Longuenesse	7 846,87
<b>Autres matériels de transport</b>		
	Acquisition camion grue pour le service voirie en 211 FC	72 000,00
	Achat d'un micro tracteur John Deere 3038 <sup>E</sup> pour le service espaces verts	29 500,00
<b>Matériel de bureau et mobilier scolaire</b>		
	Armoires hautes à rideaux + 6 armoires à rideaux pour primaire Blum	5 351,04
	Mobilier pour primaire Centre	2 830,60
<b>Autres</b>		
	Acquisitions 5 fontaines à eaux pour les ateliers municipaux + mairie + médiator + cantine scolaire	12 646,08
	Laveuse pour primaire Blum	5 724,04
	Rideau pour la salle des Arts du 1 <sup>er</sup> étage à la Médiathèque	2 698,03

<b>Immobilisations en cours</b>		
<b>Constructions</b>		
	Exploitation des installations de chauffage ventilation production d'eau chaude sanitaire et traitement des eaux bâtiment communaux	21 500,41
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures Salle des Fêtes	126 562,74
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures Ecole Pasteur	64 559,08
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures et portes salle Restaurant Scolaire	46 855,72
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures, des portes et châssis au CASQ	174 049,35
	Réfection de la toiture de la Salle des Fêtes – Restauration Scolaire	98 979,60
	Travaux de rénovation des toitures – Réfection de la toiture aile gauche au Centre Lamartine	8 099,70
	Fourniture et pose de couvre mur Salle des Fêtes	8 613,60
	1 <sup>er</sup> acompte travaux de réalisation d'un complexe sportif – Lot 1 Terrassement VRD	120 192,83
	1 <sup>er</sup> acompte travaux de réalisation d'un complexe sportif – Lot 6 Démolition – Désamiantage – Fondations – Gros œuvre – Charpente métallique	36 534,00
<b>Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles</b>		
	Avance forfaitaire Lot 6 – Construction d'une salle de sport et restructuration de l'existant	75 410,50
	Avance forfaitaire Lot 1 – Terrassement VRD – Réalisation d'un complexe sportif Maillebois	26 643,85
	Avance Lot 4 – Pompe à chaleur – Chaufferie et réseaux de chaleur – Construction d'une nouvelle salle de sport et restructuration de l'existant	14 400,00

<b>RESTES A REALISER DEPENSES DES ANNEES ANTERIEURES</b>		
Frais d'études	-	
	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal Route de Wisques – Solde tranche ferme	3 720,00
	Etude complémentaire de faisabilité pour construction centre technique route de Wisques	3 960,00
	Mission assistance à maîtrise d'ouvrage construction salle de sports	18 652,51
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif (IDEA)	77 897,39
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif (BTC)	57 441,40
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif (VRDAO)	10 200,19
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif (LABORDE)	4 808,28
	Mission contrôle technique construction d'une nouvelle salle de sports et restructuration de vestiaires existants	3 270,00
	Maîtrise d'œuvre – Réfection de l'éclairage public sur un plan triennal	3 882,00
Concessions et droits similaires	Refonte site internet de la Ville	5 895,36
Autres agencements et aménagements terrains	Fourniture et pose d'une clôture + portail et portillon à la Salle Léo Lagrange	9 069,60
Installations générales	Rénovation des sols au groupe scolaire Sand	33 127,09
Installations de voirie	Mobilier urbain pour quartier Fort Maillebois	29 139,60
Autres réseaux	Raccordement fibre optique Mairie et Salle des Fêtes	4 495,61
Autres réseaux	Création d'un poteau d'aspiration incendie rue du château de la côte	7 370,55
Autres installations, matériel et outillage techniques	1 tondeuse autoportée + 6 batteries + 1 remorque pour le cimetière	10 485,00
	Acquisition de défibrillateurs pour différents bâtiments	7 560,02

Autres matériels de transport	Acquisition d'un véhicule Peugeot 308 SW pour les services techniques	24 277,28
Matériel informatique scolaire	Acquisition matériel informatique pour les groupes scolaires	5 719,80
Matériel de bureau et mobilier scolaires	Acquisition de matériel de bureau et mobilier scolaires	10 609,78
Autres matériels de bureau et mobiliers	Acquisition autres matériels de bureau et mobilier	17 916,21
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation menuiseries extérieures Salle des Fêtes (portes et verrière)	22 837,62
	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum – Lot n°3 Menuiseries extérieures	10 463,99
	Travaux de réfection de la toiture de l'école G. Sand	22 746,66
Installations, matériel et outillages techniques	Rénovation de l'éclairage public sur 3 ans tranche ferme et optionnelles1 et 2	229 233,26

Le remboursement du capital de la dette a représenté 608 736,83 € en 2025.

### B – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 461 110,26 € (sans tenir compte de l'excédent) et les restes à réaliser à 2 692 330,22 €, soit 6 348 889,74 € de crédits sans emploi par rapport aux crédits ouverts au BP 2025 de 10 810 000,00 €. Elles augmentent de 132 115,13 € par rapport au CFU 2024, soit une augmentation de 3,05 %.

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 1 021 594,87 € ainsi que les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour un montant de 655 727,97 €.

Hors ces chapitres, les recettes réelles d'investissement sans tenir compte des restes à réaliser s'élèvent à 2 783 787,42 € contre 3 413 534,79 € au CFU 2024, soit une baisse de 18,45 %.

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	EVOLUTION
10222 FCTVA	295 898,59 €	414 655,83 €	493 084,33 €	18,91%
10226 Taxe aménagement	23 387,00 €	56 484,97 €	22 229,07 €	-60,65%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 100 000,00 €	2 350 000,00 €	2 000 000,00 €	-14,89%
13 Subventions d'investissement	274 166,96 €	571 899,91 €	249 724,02 €	-56,33%
16 Emprunts et cautionnements	630,00 €	510,00 €	0,00 €	-100,00%
21 Immobilisations corporelles		0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
23 Immobilisations en cours	325,40 €	1 234,08 €	0,00 €	-100,00%
27 Autres immobilisations financières	18 750,00 €	18 750,00 €	18 750,00 €	0,00%
Opérations d'ordres (amortissement, cession) (040)	887 297,56 €	882 186,17 €	1 021 594,87 €	15,80%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	129 293,13 €	33 274,17 €	655 727,97 €	1870,68%
Excédent investissement	4 757 733,26 €	4 765 582,93 €	4 885 657,60 €	2,52%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 487 481,90 €</b>	<b>9 094 578,06 €</b>	<b>9 346 767,86 €</b>	<b>2,77%</b>

L'exercice 2025 enregistre une progression modérée des recettes, avec une hausse de 252 000 € par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des opérations d'ordre (+ 760 000 €), malgré une diminution de 350 000 € de l'excédent de fonctionnement capitalisé et 320 000 € de subventions d'investissement.

#### **IV. Le résultat des deux sections du budget principal**

Au global, les résultats se résument comme suit :

- excédent de la section d'investissement de 5 604 971,09 € en 2025, ce qui compte tenu de restes à réaliser en dépenses de 891 931,01 € et en recettes de 2 692 330,22 € donne un excédent de financement de la section d'investissement de 7 405 370,30 €,
- excédent 2025 de la section de fonctionnement de 1 993 496,13 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 135 044,65 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 128 540,78 €.

A- La section d'investissement

Résultat excédentaire de l'année 2024	+ 4 885 657,60 €
Excédent de financement de l'exercice	+ 719 313,49 €
Restes à réaliser en dépenses	- 891 931,01 €
Restes à réaliser en recettes	+ 2 692 330,22 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	<b>Excédent de financement de 7 405 370,30 €</b>

B- La section de fonctionnement

Excédent de l'exercice 2025 cumulé	3 128 540,78 €
Affectation qui tient au minimum compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour l'apurement du déficit par l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	2 000 000,00 €
Soit un <b>excédent de fonctionnement reporté au BP 2026</b>	<b>1 128 540,78 €</b>

## **V. L'existence d'un budget annexe Cimetière**

La section de fonctionnement s'élève à 42 298,56 € en recettes et à 34 695,19 € en dépenses et la section d'investissement à 112 500,00 € en recettes et 18 750,00 € en dépenses.

La synthèse s'établit comme suit :

### **Dépenses de fonctionnement :**

	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
011 Charges à caractère général (stock)	70 908,61 €	56 208,39 €	34 694,85 €
65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,61 €	0,34
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 908,61 €</b>	<b>56 209,00 €</b>	<b>34 695,19 €</b>

Les dépenses de fonctionnement 2025 ont concerné :

- L'écriture d'annulation du stock de sarcophages et cavurnes pour 34 694,85 €,
- La régularisation d'un arrondi de TVA pour 0,34 €.

### **Recettes de fonctionnement :**

	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
70 Produits des services, du domaine	16 025,03 €	19 258,36 €	26 166,68 €
013 Atténuation de charges (stock)	56 208,39 €	34 694,85 €	10 064,62 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	6 997,85 €	8 323,05 €	6 067,26 €
75 Autres produits de gestion courante	0,39 €		
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>79 231,66 €</b>	<b>62 276,26 €</b>	<b>42 298,56 €</b>

Les recettes de fonctionnement 2025 ont concerné :

- Les ventes de cavurnes du budget annexe pour 2 083,33 €,
- La vente de sarcophage pour 24 083,33 €,
- Un excédent de fonctionnement reporté pour 8 323,05 €,
- La constatation du stock final de cavurnes et sarcophages pour 34 694,85 €.

Dépenses d'investissement :

	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	18 750,00 €	18 750,00 €	18 750,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 750,00 €</b>	<b>18 750,00 €</b>	<b>18 750,00 €</b>

La seule et unique dépense d'investissement de l'exercice 2025, tout comme celle des dernières années correspond au remboursement de l'avance par le budget annexe « cimetière » au budget principal (pour rappel 18 750,00 € par an sur 8 ans).

Recettes d'investissement :

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
16 Emprunts et dettes assimilées			
001 Excédent investissement	150 000,00 €	131 250,00 €	112 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>131 250,00 €</b>	<b>112 500,00 €</b>

La recette d'investissement de l'année 2025 est constituée uniquement de l'excédent d'investissement correspondant à l'avance de trésorerie (150 000 €) déduit des remboursements effectués.

Au global, les résultats de l'exercice 2025 se résument comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement de 1 536,11 € ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 6 067,26 € donne un excédent total de fonctionnement de 7 603,37 €,
- Excédent de financement de la section d'investissement de 93 750,00 €.

## VI. Les ratios

*Dépenses - VILLE DE LONGUENESSE - Population comprise entre 10 000 et 20 000 habitants*

### **Analyse des Ratios Sur résultats des comptes administratifs Années 2022 – 2025**

\* \* \* \* \*

*Source : DGCL – Donnée DGFiP, comptes de gestion, budgets principaux –  
Opérations réelles, INSEE (population totale en 2024 – année de référence 2021)  
Hors gestion active de la dette  
Champ : France métropolitaine*

La comparaison des ratios s'analyse en tenant compte de la population INSEE. Au 1er janvier 2025, la population totale de la commune s'établissait à **11 020** (11 035 au 1er janvier 2024).

**Ratio n° 1 – « Dépenses réelles de fonctionnement » / Moy. Strate 1 239 €****Formule : *Dépenses Réelles de fonctionnement + charges rattachées***

2022	–	8 204 289,26 €	soit	740 € / hab	(moy. Strate 1 099 €)
2023	–	8 932 498,59 €	soit	806 € / hab	(moy. Strate 1 154 €)
2024	–	9 002 684,22 €	soit	816 € / hab	(moy. Strate 1 203 €)
2025	–	9 047 056,84 €	soit	821 € / hab	(moy. Strate 1 239 €)

soit une légère augmentation de 0,49 % (44 410 €) entre 2024 et 2025 qui correspond notamment à :

- une augmentation de plus de 101 700 € des charges de personnel (chapitre 012),
- une baisse de plus de 24 100 € des charges financières (article 66111),
- une augmentation de plus de 105 500 € pour l'achat de matériels relatifs aux travaux en régie (article 605),
- une baisse d'environ 49 800 € des dépenses d'énergie (article 60612),
- une baisse de plus de 41 000 € des dépenses d'entretien et de réparations des véhicules roulants (article 61551),
- la souscription d'un contrat dommage ouvrage pour la salle de sport Maillebois d'un montant de près de 70 000 € (article 6162),
- une diminution des fêtes et cérémonies pour un montant avoisinant 19 200 € (article 6232),
- au paiement de la taxe d'aménagement du boulodrome couvert pour un total de 22 315 € (article 63513),
- une baisse de plus de 31 000 € des subventions de fonctionnement aux associations (article 65748),
- une diminution de plus de 19 600 € de la participation financière liée au contrat de la délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif (article 62876),

**Ratio n° 2 – « Imposition directe : Fiscalité » / Moy. Strate 692 €****Formule : Titres émis aux comptes 73111 et 7318**

Évolution suivant la variation des bases notifiées et de la décision du Conseil Municipal pour le vote des taux en Taxes foncières.

2022	–	4 325 676 € : 11 082 hab	soit	390 € /hab	(moy. Strate 594 €)
2023	–	4 555 784 € : 11 078 hab	soit	411 € /hab	(moy. Strate 613 €)
2024	–	4 727 648 € : 11 035 hab	soit	428 € /hab	(moy. Strate 661 €)
2025	–	4 949 206 € : 11 020 hab	soit	449 € /hab	(moy. Strate 692 €)

**Ratio n° 3 – « Recettes réelles de fonctionnement » / Moy. Strate 1 450 €**  
**Formule : Recettes Réelles de fonctionnement + produits rattachés**

Ce ratio met en exergue les ressources dont dispose la collectivité.

2022	–	11 206 723,18 €	:	11 082 hab	=	1 011 € / hab		(moy. Strate 1 305 €)
2023	–	11 636 788,38 €	:	11 078 hab	=	1 050 € / hab		(moy. Strate 1 351 €)
2024	–	11 718 537,16 €	:	11 035 hab	=	1 062 € / hab		(moy. Strate 1 415 €)
2025	–	11 825 159,55 €	:	11 020 hab	=	1 073 € / hab		(moy. Strate 1 450 €)

**Ratio n° 4 – « Dépenses d'équipement brut » / Moy. Strate 364 €**  
**Formule : Mandats émis aux comptes 20, 204, 21 et 23 + charges rattachées + travaux en régie**

2022	–	3 701 383,96 €	:	11 082 hab	=	334 € / hab		(moy. Strate 297 €)
2023	–	4 690 803,62 €	:	11 078 hab	=	423 € / hab		(moy. Strate 331 €)
2024	–	4 305 161,52 €	:	11 035 hab	=	390 € / hab		(moy. Strate 364 €)
2025	–	3 330 959,19 €	:	11 020 hab	=	302 € / hab		(moy. Strate 388 €)

Les dépenses d'équipement comprennent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles (acquisitions de biens meubles et immeubles), les travaux en cours auxquels il convient d'ajouter, les travaux en régie.

Les principales dépenses d'équipement en 2025 ont concerné :

LIBELLE DU COMPTE	OBJET	MONTANT
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
<b>Frais d'études</b>		
	Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage construction d'un complexe sportif	2 738,10
	Mission de relevés et calculs de capacité portante de la charpente en bois pour la Salle de sports Maillebois	1 860,00
	Mission OPC (Ordonnancement pilotage coordination) Construction d'un complexe sportif	13 001,27
<b>Concessions et droits similaires</b>		
	Licence serveurs voisins vigilants et solidaires budget investissement	10 800,00
	Migration logiciel Municipol Web	3 900,00
<b>Subventions d'équipement versées</b>		
<b>Bâtiments et installations</b>		
	Aides primo accédants : 2 dossiers	8 000,00
<b>Attributions de compensation d'investissement</b>		
	Attribution compensation négative investissement	32 135,00
<b>Immobilisations corporelles</b>		
<b>Bâtiments publics</b>		
	Remplacement alarme intrusion dans la salle des fêtes	10 579,20
	Raccordement eau chaude et eau froide au cimetière des chartreux	5 347,31
	Préau pour l'école Verlaine	19 152,00
	Réfection des peintures du rez-de-chaussée de l'école Georges Sand	14 522,56
	Cablage du réseau informatique des écoles Sand et Centre	6 720,00
	Divers travaux au Chalet de Morbier	23 022,00
	Fourniture et pose d'une main courante à l'escalier de l'ESCAL	5 181,52

<b>Réseaux de voirie</b>		
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Couche de roulement Rue E. Varlin	116 070,00
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Couche de roulement Rue Baudelaire	52 758,00
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Couche de roulement Allée des Bruyères	69 510,00
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Réfection parking cimetière	39 696,86
	Travaux de signalisation horizontale sur les voiries communales 2025	12 419,39
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Complément réfection parking cimetière	9 924,22
	Signalisation cheminement cyclable Guynemer - Bastié	5 113,37
	Signalisation cheminement cyclable Descartes-Rimbaud	2 658,96
<b>Installations de voirie</b>		
	Microsignalétiques pour le service voirie	4 332,00
	Remplacement du feu tricolore carrefour Blum-Bastie-Camus	25 598,53
<b>Réseaux d'électrification</b>		
	Intervention armoire feux tricolores Route des Bruyères	3 864,00
	Intervention armoire feux tricolores Avenue Clémenceau	5 316,00
	Remplacement des câbles défectueux Route de Wisques	7 332,00
<b>Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile</b>		
	Remplacement des extincteurs divers bâtiments	3 378,90
<b>Autre matériel technique</b>		
	Acquisition illuminations de fin d'année	9 136,56
<b>Autres installations, matériel et outillage techniques</b>		
	Acquisition fraiseuse + table + enceinte de sécurité pour service menuiserie	7 602,34
	Acquisition souffleur chargeur tondeuse compresseur et batteries pour le cimetière	2 345,85
	Acquisition souffleurs - tondeuse et débroussailleuse pour le service espaces verts	4 020,00
	Coffret de prises pour décorations de Noël	6 523,20
	Illumination de la boule de Longuenesse	7 846,87

<b>Autres matériels de transport</b>		
	Acquisition camion grue pour le service voirie en 211 FC	72 000,00
	Achat d'un micro tracteur John Deere 3038E pour le service espaces verts	29 500,00
<b>Matériel de bureau et mobilier scolaire</b>		
	Armoires hautes à rideaux + 6 armoires à rideaux pour primaire Blum	5 351,04
	Mobilier pour primaire Centre	2 830,60
<b>Autres</b>		
	Acquisitions 5 fontaines à eaux pour les ateliers municipaux + mairie + médiatour + cantine scolaire	12 646,08
	Laveuse pour primaire Blum	5 724,04
	Rideau pour la salle des Arts du 1er étage à la Médiathèque	2 698,03
<b>Immobilisations en cours</b>		
<b>Constructions</b>		
	Exploitation des installations de chauffage ventilation production d'eau chaude sanitaire et traitement des eaux bâtiment communaux	21 500,41
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures Salle des Fêtes	126 562,74
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures Ecole Pasteur	64 559,08
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures et portes salle Restaurant Scolaire	46 855,72
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures, desportes et chassis au CASQ	174 049,35
	Réfection de la toiture de la Salle des Fêtes - Restauration Scolaire	98 979,60
	Travaux de rénovation des toitures - Réfection de la toiture aile gauche au Centre Lamartine	8 099,70
	Fourniture et pose de couvre mur Salle des Fêtes	8 613,60
	1er acompte travaux de réalisation d'un complexe sportif - Lot 1 Terrassement VRD	120 192,83
	1er acompte travaux de réalisation d'un complexe sportif - Lot 6 Démolition- Désamiantage- Fondations- Gros œuvre- Charpente métallique	36 534,00

<b>Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles</b>		
	Avance forfaitaire Lot 6 - Construction d'une salle de sport et restructuration de l'existant	75 410,50
	Avance forfaitaire Lot 1 - Terrasselebt VRD - Réalisation d'un complexe sportif Maillebois	26 643,85
	Avance Lot 4 - Pompe à chaleur - Chaufferie et réseaux de chaleur - Construction d'une nouvelle salle de sport et restructuration de l'existant	14 400,00
<b>RESTES A REALISER DEPENSES DES ANNEES ANTERIEURES</b>		
<b>Frais d'études</b>		
	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal Route de Wisques - Solde tranche ferme	3 720,00
	Etude complémentaire de faisabilité pour construction centre technique route de Wisques	3 960,00
	Mission assistance à maîtrise d'ouvrage construction salle de sports	18 652,51
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif (IDEA)	77 897,39
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif (BTC)	57 441,40
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif (VRDAO)	10 200,19
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif (LABORDE)	4 808,28
	Mission contrôle technique construction d'une nouvelle salle de sports et restructuration de vestiaires existants	3 270,00
	Maîtrise d'œuvre - Réfection de l'éclairage public sur un plan triennal	3 882,00
<b>Concessions et droits similaires</b>	Refonte site internet de la Ville	5 895,36
<b>Autres agencements et aménagements terrains</b>	Fourniture et pose d'une clôture + portail et portillon à la Salle Léo Lagrange	9 069,60
<b>Installations générales</b>	Rénovation des sols au groupe scolaire Sand	33 127,09
<b>Installations de voirie</b>	Mobilier urbain pour quartier Fort Maillebois	29 139,60
<b>Autres réseaux</b>	Raccordement fibre optique Mairie et Salle des Fêtes	4 495,61

<b>Autres réseaux</b>	Création d'un poteau d'aspiration incendie rue du château de la côte	7 370,55
<b>Autres installations, matériel et outillage techniques</b>	1 tondeuse autoportée + 6 batteries + 1 remorque pour le cimetière	10 485,00
	Acquisition de défibrillateurs pour différents bâtiments	7 560,02
<b>Autres matériels de transport</b>	Acquisition d'un véhicule Peugeot 308 SW pour les services techniques	24 277,28
<b>Matériel informatique scolaire</b>	Acquisition matériel informatique pour les groupes scolaires	5 719,80
<b>Matériel de bureau et mobilier scolaires</b>	Acquisition de matériel de bureau et mobilier scolaires	10 609,78
<b>Autres matériels de bureau et mobiliers</b>	Acquisition autres matériels de bureau et mobilier	17 916,21
<b>Constructions</b>	Travaux de maintenance et réhabilitation menuiseries extérieures Salle des Fêtes (portes et verrière)	22 837,62
	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum - Lot n°3 Menuiseries extérieures	10 463,99
	Travaux de réfection de la toiture de l'école G. Sand	22 746,66
<b>Installations, matériel et outillages techniques</b>	Rénovation de l'éclairage public sur 3 ans tranche ferme et optionnelles1 et 2	229 233,26

Les principales opérations reprises dans les restes à réaliser (891 931,01 € au total) :

CATEGORIE DE DEPENSE	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT DU RESTE A REALISER
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'ADAP	58 949,21
Frais d'études	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	10 680,00
Frais d'études	Mission de coordination sécurité santé pour 17 bâtiments pour mise en accessibilité ADAP des ERP	13 632,00
Frais d'études	Mission contrôle technique mise en accessibilité ADAP des ERP pour 22 bâtiments	20 592,00
Frais d'études	Mission SPS pour le suivi des travaux ADAP pour 8 bâtiments	5 952,00
Frais d'études	Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un complexe sportif	282 615,80
Frais d'études	Mission de contrôle technique construction d'une nouvelle salle de sports et restructuration de vestiaires existants	9 666,00
Frais d'études	Etude géotechnique de conception phase projet construction d'un complexe sportif maillebois	2 904,00
Frais d'études	Accompagnement au montage de dossier d'une demande de subvention FEDER pour la salle de sport Maillebois	3 250,00

Frais d'études	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de travaux de réalisation d'un complexe sportif	49 490,40
Frais d'études	OPC réalisation d'un complexe sportif	65 694,73
Equipements du cimetière	Fourniture et pose de 2 columbariums	12 631,20
Installations générales	Remplacement CTA salle des fêtes	60 612,56
Installations générales	Fourniture et pose de revêtement de sol école Blériot	7 188,87
Installations générales	Rénovation de sols groupe scolaire Sand	47 208,80
Installations générales	Installation portail sécurisé école Léon Blum	11 997,60
Réseaux de voirie	Travaux de rénovation et d'entretien rue du Capitaine Revel	6 716,65
Réseaux de voirie	Signalisation liaisons cyclable Rimbaud	3 817,37
Installations de voirie	Achat de 10 cendriers de rue	5 281,20
Réseaux d'électrification	Remplacement projecteurs leds terrains d'entrainement stade des Chartreux	25 498,91
Réseaux d'assainissement	Réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire de la rue des Chartreux	4 934,69
Autre matériel technique	Achat de 46 lampadaires leds pour remplacement parc de l'hôtel de ville	12 650,00
Autres install. Mat.et Outill.tech- niques	Achat d'une mini pelle pour les services techniques	13 560,00

Autres install. Mat.et Outill.techniques	Achat de défibrillateurs pour 4 bâtiments	4 623,78
Autres install. Mat.et Outill.techniques	1 Défibrilateur pour le Centre culturel Lamartine	1 351,38
Autres install. Mat.et Outill.techniques	Remplacement tableau électrique salle Léo Lagrange	6 081,36
Autres install. Mat et Outill.techniques	Achat d'une brosse pour entretien terrain synthétique stade JMB	10 620,00
Autres matériels de transport	Achat d'un véhicule Citroën Jumper	38 924,59
Matériel informatique scolaire	Achat d'écrans numériques pour groupes scolaires L. Pasteur et L. Blum	5 395,20
Matériel informatique scolaire	Achat d'un vidéoprojecteur pour groupe scolaire du Centre	910,80
Matériel de bureau et mobilier urbains	Achat de mobilier pour les écoles	5 410,48
Autres mat.bureau et mobilier	Achat de mobilier pour les services municipaux	7 058,49
Autres mat.bureau et mobilier	Achat de 60 tables et 60 chaises pour la restauration scolaire	30 839,76
Autres mat. Bureau et mobilier	Achat de 37 matelas et 37 sommiers pour le chalet de morbier	8 242,86
Autres	Achat d'un système d'éclairage pour manifestations diverses	5 241,36
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures Lamartine	4 636,80
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures école Blériot	4 636,80
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures CASQ	4 636,80
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures école Verlaine	4 636,80

**Ratio n° 5 – « Encours de la dette » au 31 décembre / Moy. Strate 822 €****Formule : Dette en capital restant, inscrit au B.P. de l'exercice N+1**

Au 31/12/2022	–	5 590 862,40 €	: 11 082 hab	=	505 € / hab	(moy. Strate 829 €)
Au 31/12/2023	–	4 872 543,98 €	: 11 078 hab	=	440 € / hab	(moy. Strate 816 €)
Au 31/12/2024	–	4 132 181,42 €	: 11 035 hab	=	374 € / hab	(moy. Strate 820 €)
Au 31/12/2025	–	3 523 444,59 €	: 11 020 hab	=	320 € / hab	(moy. Strate 822 €)

d'où une baisse du capital restant dû de 608 736,83 €.

Ratio de capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) :

2022	–	5 590 862,40 €	: 3 002 433,92 €	=	1 an et 11 mois
2023	–	4 872 543,98 €	: 2 704 289,79 €	=	1 an et 10 mois
2024	–	4 132 181,42 €	: 2 716 002,74 €	=	1 an et 7 mois
2025	–	3 523 444,59 €	: 2 778 102,71 €	=	1 an et 4 mois

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il représente le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter complètement si elle y consacrait la totalité de son excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

**Ratio n° 6 – « Dotation globale de fonctionnement » / Moy. Strate 176 €****Formule : Recettes du compte 741 en mouvements réels (dotation forfaitaire + D.S.U. + dotation nationale de Péréquation)**

Il s'agit de la part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

2022	-	4 615 675 €	: 11 082 hab	=	417 € /hab	(moy. Strate 170 €)
2023	-	4 675 788 €	: 11 078 hab	=	422 € /hab	(moy. Strate 172 €)
2024	-	4 775 157 €	: 11 035 hab	=	433 € /hab	(moy. Strate 175 €)
2025	-	4 858 515 €	: 11 020 hab	=	441 € /hab	(moy. Strate 176 €)

Il y a lieu de constater, une légère diminution du montant de la Dotation Forfaitaire (- 2 250 €), une augmentation de la DSU (+ 95 779 €) et une baisse de la Dotation Nationale de Péréquation (- 10 171 €).

Depuis 2024, on constate une augmentation plus significative de la DSU notamment du fait de l'élargissement du quartier prioritaire de la politique de la ville Saint-Exupéry – Léon Blum sur le territoire de Longuenesse.

Qui plus est, la commune de Longuenesse perçoit la part cible au titre des 250 communes de plus de 10 000 habitants les moins riches.

<b>Ratio n° 7 – « Dépenses de personnel » / Moy. Strate 59,20 %</b> <b>Formule : Dépenses du chapitre 012 / Dépenses Réelles de fonctionnement</b>
---

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

2022	–	4 868 934,99 € / 8 204 289,26	=	59,35 % (moy. Strate 60,4 %)
2023	–	5 083 711,15 € / 8 932 498,59	=	56,91 % (moy. Strate 59,7 %)
2024	–	5 259 035,04 € / 9 002 646,92	=	58,42 % (moy. Strate 58,90 %)
2025	–	5 360 779,20 € / 9 047 056,84	=	59,25 % (moy. Strate 59,20 %)

L'exercice 2025 enregistre une progression des charges de personnel supérieure à 100 000 €. Cette évolution s'explique principalement par un alourdissement des charges patronales avec la hausse du taux de la cotisation vieillesse (établie à 34,65% contre 31,65 % en 2024 dans le cadre d'un plan de hausse de 12 points sur 4 ans) et le rétablissement du taux URSSAF à son niveau de 2023. À ces facteurs s'ajoute l'impact mécanique de la première année pleine de l'actualisation du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

**Ratio n° 9 – « Marge d'autofinancement courant (MAC) » / Moy. Strate 91,40%**  
**Formule : Dépenses Réelles de fonctionnement + remboursement de la dette (imputation 1641) / Recettes Réelles de fonctionnement**

Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

2022	–	78,47 %	(moy. strate 91,0 %)
2023	–	83,08 %	(moy. strate 92,0 %)
2024	–	83,14 %	(moy. strate 91,20 %)
2025	–	81,65 %	(moy. strate 91,40 %)

**Ratio n° 10 – « Taux d'équipement » / Moy. Strate 25,70%**  
**Formule : Ratio n°4 / Recettes Réelles de fonctionnement**

Ce ratio mesure l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

2022	–	3 701 383,96	: 11 206 723,18	=	33,03 %	(moy. Strate 22,8 %)
2023	–	4 690 803,41	: 11 636 788,38	=	40,31 %	(moy. Strate 24,50 %)
2024	–	4 305 161,52	: 11 718 352,66	=	36,74 %	(moy. Strate 25,70 %)
2025	–	3 330 959,19	: 11 825 159,55	=	28,17 %	(moy. Strate 26,70 %)

## **Annexe : Législation**

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

### **Annexes**

#### **Code général des collectivités territoriales – Article L2313-1**

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :*

*1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;*

*2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;*

*3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;*

*4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :*

*a) détient une part du capital ;*

*b) a garanti un emprunt ;*

*c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.*

*La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;*

*5° Supprimé ;*

*6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;*

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520, 1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

### **Code général des collectivités territoriales – Article L1612-12**

*L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.*

*Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.*

*Lorsque le compte administratif fait l'objet d'un rejet par l'assemblée délibérante, le projet de compte administratif joint à la délibération de rejet tel que présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional, s'il est conforme au compte de gestion établi par le comptable, après avis rendu sous un mois par la chambre régionale des comptes, saisie sans délai par le représentant de l'Etat, est substitué au compte administratif pour la mise en œuvre des dispositions prévues aux articles L. 1424-35, L. 2531-13 et L. 4434-9 et pour la liquidation des attributions au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article L. 1615-6.*